

BULLETIN MUNICIPAL

MAIRÉ



2020



Sommaire

- Page 1 Le mot du Maire
- Page 2 L'équipe municipale
- Pages 3 et 4 Le Budget 2019-2020
- Page 5 Les travaux réalisés en images
- Page 6 Investissements en chiffres
- Pages 7 à 9 Les délibérations du conseil municipal
- Page 10 à 13 Les différentes commissions
- Pages 14 Zoom sur la commission tourisme
- Page 15 Zoom sur la commission biodiversité
- Page 16 Zoom sur la commission communication et le CCAS
- Pages 17 et 18 Le Syndicat d'Aménagement Gartempe et Creuse
- Pages 19 à 22 Le SIMER
- Page 23 Prêt pour le zéro déchet
- Pages 24 et 25 Sorégies
- Pages 26 et 27 Eaux de Vienne (SIVEER)
- Pages 28 et 29 Le SIVOS
- Pages 30 à 37 Les associations communales, état civil
- Pages 38 La communauté d'agglomération du grand Châtellerault
- Pages 39 et 40 La vie mairéenne
- Pages 41 et 42 Le frelon asiatique
- Pages 43 Les documents à conserver
- Pages 44 et 45 Les infos pratiques

Le mot du Maire

Chères Mairéennes et chers Mairéens,

C'est dans un contexte de crise sanitaire inédit que l'année 2020 vient de s'écouler. L'équipe municipale s'est mise en place en Juillet dernier et vous remercie de la confiance que vous lui avez accordée lors des élections municipales.

Pendant cette mandature, nous œuvrerons avec ferveur et pugnacité pour le bon fonctionnement de notre commune. Pour cela, nous nous sommes mis au travail en fixant une feuille de route ambitieuse avec des actions à mener.

Notre village bénéficie d'une situation géographique exceptionnelle, à flanc de coteaux entre forêt et rivière. Ce cadre de vie unique est à préserver et à développer pour que nos concitoyens s'y sentent bien. En outre, cet atout nature doit également être la source d'une valorisation touristique et doit donner l'envie à tous d'œuvrer pour la conservation de cette biodiversité.

Le développement de la communication (les réseaux sociaux...) constitue un axe de travail majeur afin que nos habitants puissent profiter de leur vie à la campagne sans pour autant être coupés de tout.

Le conseil doit donc solliciter davantage les différents partenaires pour que le numérique et la téléphonie soient performants.

Les actions entreprises pendant le précédent mandat ne sont pas à négliger : le maintien en bon état de notre voirie communale et de notre patrimoine bâti reste une priorité.

Par ailleurs, soutenir nos associations s'avère primordial tant elles sont indispensables à la vie du village et complémentaires à la municipalité.

Bien sûr, j'ai une pensée toute particulière pour notre doyenne, Mme DEGENNE, qui s'en est allée à l'âge de 110 ans, preuve que dans notre village, on y vit bien et longtemps !

Je voulais, à l'aube de cette nouvelle année, vous adresser mes vœux les plus chaleureux et sincères pour vous et vos proches.

Continuons à respecter les mesures sanitaires afin de vaincre ce virus.

Soyons unis pour notre commune.

Bonne lecture

Thierry TRIPHOSE
Le Maire

L'équipe municipale



Thierry Triphose
Maire

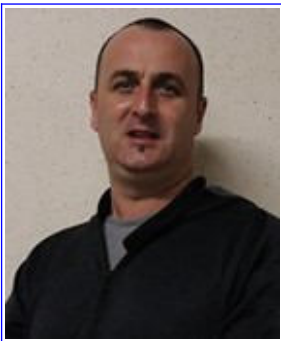


Joël Tissot
1^{er} adjoint



Catherine Biet-Robin
2eme adjointe

Les conseillers municipaux



Bertrand Calmard



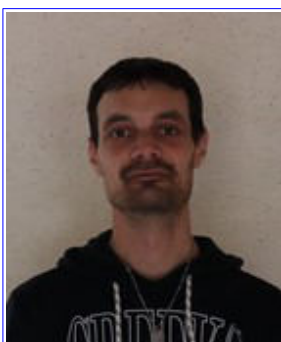
Bernard Clément



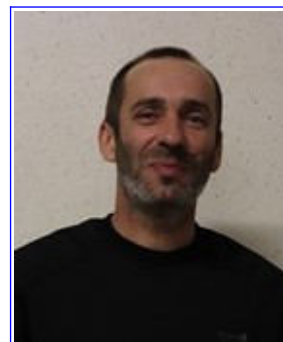
Jacky Comte



Nathalie Cox



Manuel Maronneau



Charlie Niemezyk



Ludovic Verhaeverbeke



Etienne Weppe

L'équipe municipale vous adresse leurs meilleurs vœux.

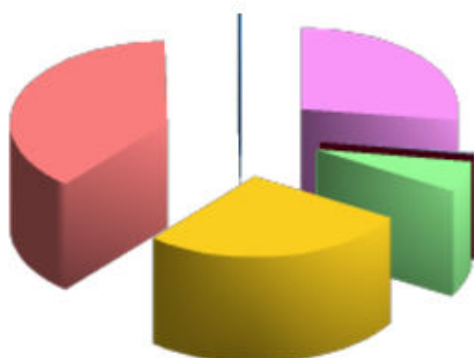
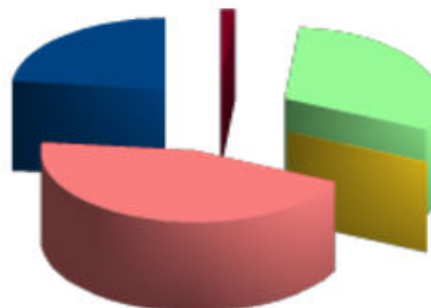
LE BUDGET COMMUNAL 2019-2020

Les Finances

Réalisations 2019

Section de fonctionnement

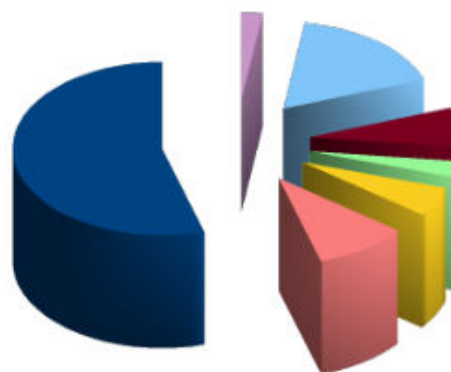
Dépenses	118187,90	%
charges à caractère général	27338,52	23,13%
charges de personnel et frais assim.	52807,20	44,68%
atténuation de produits	225,00	0,19%
autres charges de gestion courante	36013,75	30,47%
charges financières	1803,43	1,53%



Recettes	215654,83
produits des services, domaines, ven	604,51
impôts et taxes	83115,07
dotations et participations	59692,83
autres produits de gestion courante	13149,77
produits financiers	3,67
Atténuation de charges	472,17
excédent reporté	58616,81

Section d'investissement

Dépenses	101763,18	%
déficit reporté	53715,97	52,79%
emprunts	10698,17	10,51%
immobilisations corporelles	5868,34	5,77%
Travaux hôtel de ville	3154,32	3,10%
travaux autres bâtiments publics	7762,76	7,63%
Voirie	18147,26	17,83%
Aménagement terrain communal	2416,36	2,37%

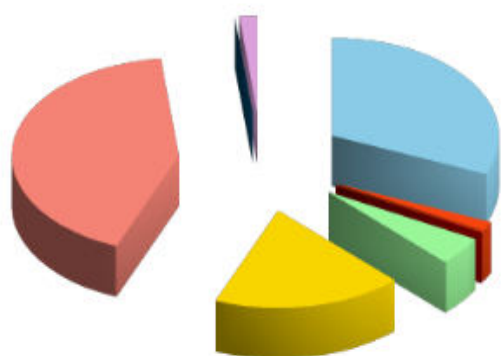
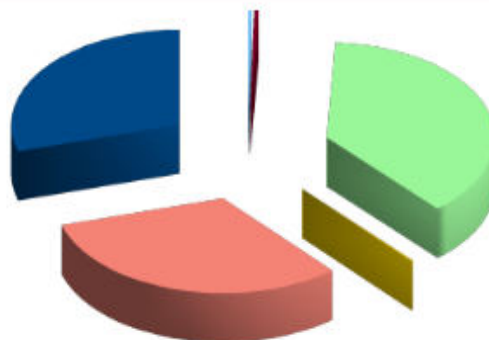


Recettes	82775,97
Dotations, fonds divers et réserves	5115,00
Excédent fonctionnement capitalisé	35960,97
subventions d'investissement	41700,00

Réalisations 2020

Section de fonctionnement

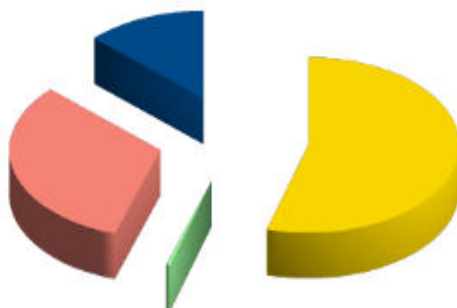
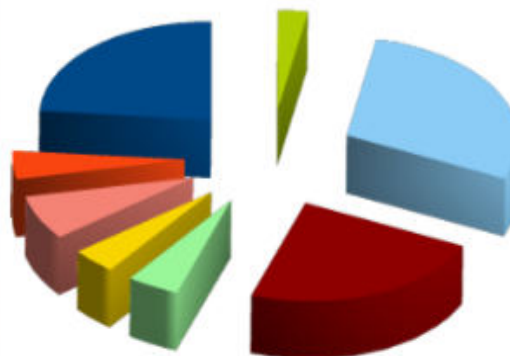
Dépenses	105877,29	%
charges à caractère général	31324,46	29,59%
charges de personnel et frais assimilés	33515,08	31,65%
atténuation de produits	197,00	0,19%
autres charges de gestion courante	39972,34	37,75%
charges financières	458,45	0,43%
charges exceptionnelles	409,96	0,39%



Recettes	245131,58
Atténuations de charges	4233,28
produits des services, domaines, vent	15
impôts et taxes	103362,52
dotations et participations	45034,16
autres produits de gestion courante	11618,69
produits financiers et exceptionnels	92,96
transfert entre sections	3695,25
excédent reporté	77079,72

Section d'investissement

Dépenses	79047,73	%
déficit reporté	18987,21	24,02%
transfert entre sections	3695,25	19,46%
emprunts	5690,76	7,20%
immobilisations corporelles	3282,50	4,15%
aménagement atelier communal	3836,41	4,85%
travaux bâtiments publics (dont église)	18544,80	23,46%
Voirie	22810,80	28,86%
matériel ,de transport	2200,00	2,78%



Recettes	63297,14
Dotations, fonds divers et réserves	8179,00
Excédent fonctionnement capitalisé	20387,21
régularisations	276
subventions d'investissement	34454,93

Quelques travaux en images



Mare pédagogique



Borne pour camping car



Façade Est de l'église



Voie communale de la Fourneray d'Arnac



Cour de la sacristie

Les investissements en chiffres

Les travaux effectués en 2019

Programme VOIRIE	Dépenses	Subventions accordées
Réfection route du Chêne rond section communale 400 ml	17400 €	Département : 11600 €

Programme VALORISATION TOURISTIQUE	Dépenses	Subventions accordées
Borne camping-cars Mare pédagogique Valorisation des chemins de randonnée (Orchidées sauvages) Circuit petit patrimoine du bourg Création aire de pique-nique au carrefour des Souchons Aménagement de la descente de mise à l'eau sur la Creuse à la Petite Guerche Jeux pour enfants terrain communal	13335 €	Département : 3500 € DETR (état) : 3041 € Fonds de concours CAGC:1200 €

Programme BATIMENTS COMMUNAUX	Dépenses	Subventions accordées
Restauration de la partie Est de l'église St Sylvain Assainissement de la cour de la sacristie Reprise de murs à l'intérieur de l'église	17452 €	Département : 5250 € DETR (état) : 1200 €

Les travaux effectués en 2020

Programme VOIRIE	Dépenses	Subventions accordées
Voie communale du Moulin au Roy Voie communale de la Fourneraye d'Arnac Voie communale des Boutins/Ringères Trottoir de la Petite Guerche	22534 €	Département : 15 023 €

Les principale

Programme Bâtiments communaux	Dépenses	Subventions accordées
Réhabilitation de l'atelier communal, Création d'une mezzanine et mise en place d'une dalle en béton	7800 €	Département : 4600 €

délibérations du co
019

Les délibérations du conseil municipal 2019

Le 17 mai 2019

Recrutement d'une secrétaire en CDD pour remplacement congés maladie et maternité.
Recrutement d'un employé saisonnier pour l'entretien de la commune pendant la saison estivale.
Recrutement d'un agent d'entretien.
Présentation du projet ruralité 2019/2020.
Approbation des devis isolation et rampe PRM de la salle polyvalente.

Le 5 juillet 2019

Renouvellement de la convention d'occupation de la salle de réunion de la mairie, avec l'association « Musique en scène ».
Inscription de la valorisation touristique aux fonds de concours.
Campagne de piégeage des ragondins.
Soutien au maintien des syndicats d'énergie départementaux et au collectif de défense des barrages hydroélectriques de la Vienne.

Le 20 septembre 2019

Dissolution du CCAS et intégration dans le budget de la commune
Vote des tarifs de la salle polyvalente pour les associations hors commune , à l'identique des particuliers.
Soutien à la motion relative à la fermeture des services des Finances Publiques de la Vienne.
Vote à l'unanimité pour le retour des 90 km/h sur les routes départementales.
Renouvellement pour un an du contrat 16 heures/semaine de l'employé communal.
Décision de changer les ampoules d'éclairage du bourg par des ampoules Led.

Le 8 novembre 2019

Autorisation d'aller en justice pour le contentieux avec les locataires du logement communal.
Création de la commission sociale.
Nomination d'un coordinateur du recensement et d'un agent recenseur.
Acceptation de la création d'un groupement de commandes pour l'acquisition de solutions informatiques.
Adoption de la convention d'adhésion à ce groupement, avec l'Agence des Territoires de la Vienne.
Rejet d'une demande de permis de construire au Moulin au Roy, pour raisons techniques.
Votes d'un don au téléthon de 50 euros et des colis de Noël pour les plus de 70 ans, soit 37 personnes.

Les délibérations du conseil municipal 2020

Le 20 janvier 2020

Fermeture du poste de M. Frédéric Chouard
Renouvellement du contrat de Mme Sonia Marnay
Adhésion 2020 maires ruraux de la Vienne
Fin de contrat de Mme Karine Forestier
Énergie vienne confirmation des bâtiments nécessitant un audit énergétique
Réabonnement 2020 à la revue « La vie communale »
Vote du plan pluriannuel des investissements de la commune
Achat de matériel (Véhicule Renault express)

Le 5 mars 2020

Vote des comptes administratif et de gestion
Engagement des dépenses d'investissement au titre de l'année 2020 avant le vote du budget
Accord d'une subvention pour l'association « Un hôpital pour les enfants » CHU la Milétrie de Poitiers
Modification du plan départemental itinéraire pédestre randonnée
Renouvellement adhésion Fondation du patrimoine année 2020
Achat petit matériel (Technique pour l'atelier communal)
Vote des permanence bureau de vote élection municipale

Le 4 juillet 2020

Installation du nouveau conseil municipal
Élection du maire
Détermination du nombre d'adjoints
Élection des adjoints
Désignation des conseillers communautaires
Lecture de la charte de l'élu local

Le 9 juillet 2020

Vote du budget primitif 2020 avec présentation des investissements 2020
Fixation des indemnités de fonction du maire et des adjoints
Délégation de pouvoir du maire et des adjoints
Désignation des titulaires et des suppléants des différentes commissions intercommunales
Désignation d'un titulaire et de 3 suppléants pour l'élection sénatoriale
Vote des taxes locales
Dissolution du CCAS (régularisation)

Le 29 juillet 2020

Renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID)
Renouvellement des commissions de contrôle des listes électorales
Achat d'un nouvel ordinateur
Vote du budget primitif 2020 modifié
Approbation du devis Sorégies sur l'évolution de l'éclairage public du bourg vers un système LED

Les délibérations du conseil municipal 2020

Le 4 septembre 2020

Remplacement des ampoules SHD par des LED
Demande de subvention Activ volet 3 (travaux voiries, atelier communal)
Demande de subvention Activ volet 5 (Plantation haies, arbres)
Demande de subvention Sorégies (four communal)
Mise en jachère fleurie de la parcelle communale AK42 surface 1086m²
Composition des commissions communales

Le 2 octobre 2020

Désignation d'un correspondant défense
Approbation travaux complémentaires trottoir de la petite Guerche
Renouvellement contrat central copie
Renouvellement des tarifs salle polyvalente
Renouvellement de la commission communale des impôts directs
Vote pour la pose de panneaux « sens interdit sauf riverains » rue du Vieux Port
Vote d'un contrat saisonnier hiver de Monsieur Texereau (8 heures à la demande)
Adhésion à l'association « Vêto pour tous »

Le 4 décembre 2020

Convention avec l'agence du territoire pour la dématérialisation des documents officiels (ACTES)
Convention de mécénat avec Sorégies
Convention vision plus parc éclairage public avec Sorégies
Adhésion au groupement d'achat d'énergie du Syndicat Énergies Vienne
Désignation d'un représentant au sein de la CLECT
Destruction des nids de frelons asiatiques
Désignation des personnes pour la gestion de la page facebook
Renouvellement de la convention d'occupation de la salle de réunion par « musique en scène »
Vote d'un don au téléthon
Vote du tarif des locations des plateaux et des bancs
Renouvellement des contrats des personnels de remplacement



Les commissions

Répartition des tâches au sein du Conseil Municipal

Commissions intercommunales

Les commissions sont composées de délégués titulaires et suppléants.

Elles sont ouvertes aux conseillers municipaux, sur décision du conseil communautaire. Les commissions ont un rôle consultatif et émettent un avis sur les dossiers dont elles ont la compétence, avis qui sera présenté à l'assemblée délibérante à l'occasion du vote des délibérations portant sur les affaires concernées.

La commune se donne comme objectif d'essayer d'être actrice dans les groupes de travail de la CAGC.

Communauté d'Agglomération du Grand Châtelleraut

Thierry Triphose, Joël Tissot

SIVEER Eaux de Vienne (eau potable assainissement)

Thierry Triphose (délégué bureau Eaux de Vienne)
Charlie Niemezyk (comité local)

SOREGIES (électricité)

Joël Tissot

SIMER (travaux publics)

Nathalie Cox

SYAGC (syndicat d'aménagement Gartempe et Creuse)

Nathalie Cox

SIVOS (syndicat scolaire des 4 communes)

Thierry Triphose, Charlie Niemezyk, Ludovic Verhaeverbeke

Sénatoriales :

Nathalie Cox, Joël Tissot, Manuel Maronneau, Ludovic Verhaeverbeke

Commissions communales

Les commissions communales sont composées de conseillers municipaux et complétées par un comité de travail à titre consultatif formé de volontaires.

Finances comptabilité

Thierry Triphose	Bertrand Calmard
Joël Tissot	Etienne Weppe
Catherine Biet-Robin	

Gestion du budget et orientation des investissements, gestion financière des équipements techniques.

Bâtiments

Thierry Triphose	Bertrand Calmard	Nathalie Cox
Joël Tissot	Jacky Comte	
Catherine Biet-Robin	Manuel Maronneau	

Gestion de l'entretien des bâtiments communaux. Rôle de conseil pour les nouvelles constructions ou réhabilitation de l'habitat.

Voirie et gestion des eaux pluviales

Thierry Triphose	Jacky Comte
Bertrand Calmard	Etienne Weppe
Catherine Biet-Robin	

Gestion de l'entretien des voies communales, chemins ruraux, gestion des eaux pluviales.

Communication et information

Thierry Triphose	Nathalie Cox	Bertrand Calmard
Joël Tissot	Bernard Clément	Manuel Maronneau

Informers régulièrement les concitoyens sur la vie de la commune à travers le site internet, (remise à jour en 2021), création d'une page facebook, parutions trimestrielles, bulletin communal annuel. Recueillir les avis ou demandes des habitants.

Tourisme

Thierry Triphose	Catherine Biet-Robin
Charlie Niemezyk	Jacky Comte

Valorisation de notre village autour des atouts qu'il possède (voir la page zoom)

Biodiversité

Thierry Triphose Charlie Niemezyk Catherine Biet-Robin
Protéger notre environnement en sauvegardant la biodiversité. (voir la page zoom)

Sociale et Solidarité

Thierry Triphose Nathalie Cox
Catherine Biet-Robin Etienne Weppe
Manuel Maronneau

Aide aux personnes âgées et/ou personnes en difficulté. Conseil et aide aux démarches administratives.

Ressources humaines

Thierry Triphose Bertrand Calmard
Joël Tissot Charlie Niemezyk
Catherine Biet-Robin Nathalie Cox

Gestion du personnel communal.

Contentieux et affaires juridiques

Thierry Triphose Joël Tissot
Catherine Biet-Robin Nathalie Cox

Gestion des litiges concernant la commune.

Cimetière

Thierry Triphose Bernard Clément Nathalie Cox

Gestion des emplacements, fleurissement et entretien

Sécurité communale et plan d'alertes

Thierry Triphose Joël Tissot
Catherine Biet-Robin Bertrand Calmard

Salle polyvalente

Responsables : Joël Tissot Etienne Weppe

Gestion de la salle polyvalente : accueil, fiche et consignes d'utilisation et de sécurité, état des lieux, surveillance du respect des consignes

Liste électorale

Etienne Weppe René Grandin
Alain Nibaudeau

Impôts Directs CCID

Commissaires titulaires

MORON Lisianne
GOFFRE Jean Louis
COX Nathalie
CLEMENT Bernard
FOREST Mireille
CALMARD Bertrand

Commissaires suppléants

MAZZOLENI Christel
GRANDIN René
BIET-ROBIN Catherine
TISSOT Joël
MERLEAULT Marie Renée
MARONNEAU Manuel

La CCID intervient surtout en matière de fiscalité directe locale.

Son rôle est consultatif. En cas de désaccord entre l'administration et la commission ou lorsque celle-ci refuse de prêter son concours, **les évaluations sont arrêtées par l'administration fiscale.**

Comités consultatifs

Ils participent aux réunions des commissions, donnent leur avis et travaillent sur les sujets concernés.

Voirie et gestion des eaux pluviales

René Grandin

Communication et information

Marie Thérèse Triphose
Maryvonne Goffre
Laurine Maronneau
Céline Grison
Alizée Triphose

Commission « Social et solidarité »

Lisianne Moron
Marie Thérèse Triphose
Philippe Venault

Tourisme

Jean Louis Goffre
Nicolas Pouant
Marie Thérèse Triphose
Alizée Triphose
Marie Renée Merleault

Elsa Brion
Bruno Lecoq
Céline Grison
Maryvonne Goffre

Biodiversité

Alizée Triphose
Jean Louis Goffre
Maryvonne Goffre
Adrienne Thier

Cimetière

René Grandin Marie Thérèse Triphose

Sécurité communale et plan d'alertes

Virginie Bourreau

Zoom sur la commission tourisme

Objectifs de la commission :

- ✓ Créer une dynamique autour du tourisme pour valoriser notre village auprès de la CAGC (Communauté d'Agglomération du Grand Châtellerault), des touristes, des habitants, en lien avec les associations.
- ✓ Maintenir et/ou développer notre économie touristique (chambre d'hôtes, commerces locaux...)

Atouts de notre village :

- ✓ La forêt et sa biodiversité (faune et flore)
- ✓ La rivière avec ses activités
- ✓ Le patrimoine bâti

Axes de travail :

La commission a recensé différentes activités à mettre en avant et/ou à développer :

- ✓ Activités sportives :
 - Rando pédestre
 - Rando VTT/équestre
 - Géocaching
 - Terra Aventura
 - Montgolfière
 - Course d'orientation (avec concours photos)
- ✓ Activités nautiques
 - Pêche
 - Canoë/Paddle
- ✓ Activités culturelles
 - Concert plein air
 - Concert dans l'église
 - Contes
 - Circuit patrimoine du bourg
 - Photos



Communication :

Les membres de cette commission devront bien évidemment communiquer sur les différents événements ou activités mis en place au cours de l'année.

Zoom sur le commission « Biodiversité »

Objectif de la commission :

- ✓ Conserver et améliorer le cadre de vie des Mairéens, en protégeant l'environnement.

Recensement des actions à mener :

- ✓ Gestion des eaux pluviales : entretenir les fossés.
- ✓ Fleurissement du village pour le cadre de vie : mettre des récupérateurs d'eau pour l'arrosage des espaces fleuris et pailler ces espaces, respecter la loi Labbé en n'employant aucun produit phytosanitaire, continuer à fleurir le village en essayant de trouver des plantes ne nécessitant que peu d'arrosage.
- ✓ Fauche raisonnée des chemins ruraux : entretenir les voies communales en limitant le nombre de fauchages et tontes annuelles de manière à protéger la biodiversité. (Fleurs et insectes).
- ✓ Entretien des bords de Creuse pour la régénération des arbres.
- ✓ Plantation de haies vives avec l'aide financière de la fédération des chasseurs ou autre organisme, pour l'équilibre cynégétique, ainsi que dans le cadre du Schéma Départemental de l'eau. Animation pédagogique associant les scolaires.
- ✓ Installation d'une jachère fleurie.
- ✓ Aménagement du terrain communal : entretenir la mare pédagogique, plantation de haies vives fleuries pour le cadre de vie, plantation d'arbres pour une zone ombragée.



Zoom sur la commission « communication et information »

Objectif de la commission :

- ✓ Une information régulière et un échange avec les habitants

Recensement des actions à mener :

- ✓ Rénovation du site internet de la commune. : le site n'a pas été mis à jour depuis quelques années aussi nous allons le remettre à niveau et l'alimenter régulièrement. [www. maire86.fr](http://www.maire86.fr)
- ✓ Création d'une page facebook : permettre un échange rapide entre nos concitoyens et nos élus sur des points ponctuels et urgents.
- ✓ Diffusion d'une feuille d'information trimestrielle sur les projets communaux ou autres sujets d'actualités communales.
- ✓ Diffusion d'un bulletin communal du bilan annuel.
- ✓ Une réunion publique annuelle où tout un chacun pourra s'exprimer et permettre un échange constructif.

Commission « Social et solidarité » (ancien CCAS)

Le conseil municipal, par délibération du jeudi 9 juillet, a voté la dissolution du CCAS. Toutefois les actions qui étaient menées restent en vigueur :

- Colis annuel aux personnes âgées
- Aide et assistance aux personnes en difficulté
- Aide et assistance pour les démarches administratives

Ce sont les membres de la commission « social et solidarité » qui assureront cette fonction dans le respect et la discrétion.

Pour toute demande vous pouvez vous adresser à M. le Maire qui convoquera alors la commission.



Qu'est-ce que le SYAGC aujourd'hui:

Le Syndicat d'Aménagement Gartempe et Creuse (SYAGC) a pour mission, dans l'intérêt général, d'aménager, d'entretenir et de protéger les cours d'eau sur son territoire, soit plus de 250 km de rivières pour 476 km de berges.

C'est à la suite d'importantes inondations en 1982 que le SYAGC a été créé par les 14 communes riveraines de la Gartempe (en 1983).

A ce jour, le syndicat regroupe 24 communes sur 2 Communautés de Communes :

- La Communauté de Communes Vienne et Gartempe ;
- La Communauté d'Agglomération Grand Châtelleraut dont fait partie Mairé.

Les cours d'eau gérés par le SYAGC sont :

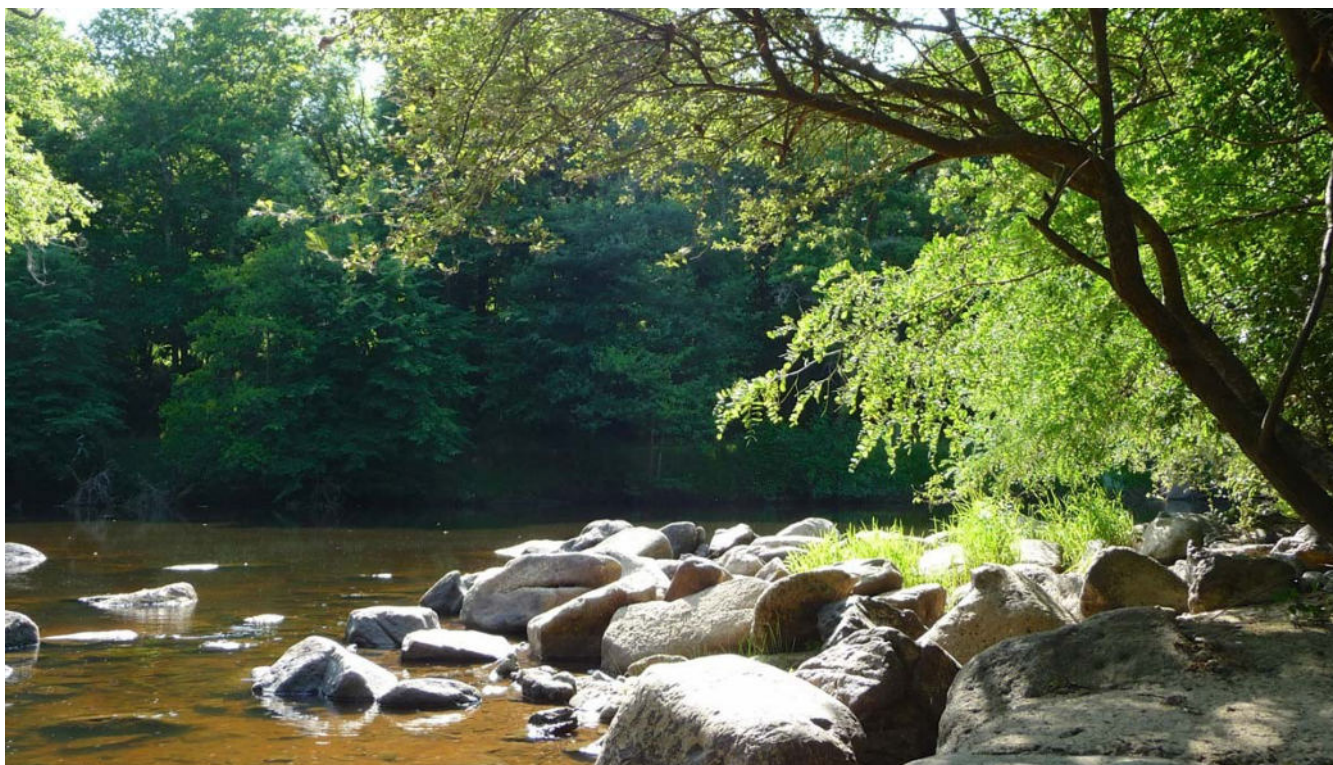
- Le cours principal de la Gartempe, de la limite départementale entre la Vienne (86) et la Haute Vienne (87) jusqu'à sa confluence avec la Creuse à la Roche-Posay,
- Le Ris et la Carte, affluents rive gauche de la Gartempe sur les communes de Saint-Pierre-de-Maillé et de Vicq-sur-Gartempe
- L'Anglin, affluent rive droite de la Gartempe, traversant le bourg d'Angles-sur-l'Anglin,
- Le cours principal de la Creuse, de la Roche-Posay jusqu'à sa confluence avec la rivière Vienne à Port-de-Piles,
- La Luire, la Plate, le Gué de la Reine et le Montant, affluents rive gauche de la Creuse sur les communes de Pleumartin, Leigné-les-Bois, Coussay-les-Bois, Lésigny et Mairé.

Quels sont les objectifs du SYAGC ?

Afin d'améliorer la qualité écologique et morphologique des cours d'eau qui concernent son territoire, le SYAGC a pour objectif de :

- entretenir et restaurer la qualité du lit et des berges (voir rubrique travaux),
- améliorer la continuité écologique,
- améliorer la qualité de l'eau,
- préserver les usages associés aux cours d'eau,
- lutter contre les espèces invasives.

Le SYAGC tient également un rôle de médiation et de conseil auprès des riverains et des communes. Il peut aussi proposer des animations auprès d'un public divers (scolaires, entreprises, etc.) afin de sensibiliser et faire connaître la rivière et son environnement.



Plus d'informations sur le site <https://www.syndicat-gartempe.fr/>

Qu'est-ce que le SIMER aujourd'hui :

L'ORIGINE DE SA CRÉATION...

Le Syndicat fut créé en décembre 1952 entre neuf communes du canton de MONTMORILLON, dans le but de mettre en commun des moyens humains, techniques et financiers à même de relever les défis qui se posaient aux secteurs ruraux en matière de développement (voirie rurale, remembrement, hydraulique agricole,...).

LE SYNDICAT AUJOURD'HUI...

Syndicat mixte ouvert fonctionnant « à la carte », le SIMER est composé de 151 collectivités membres et intervient dans deux secteurs d'activité distincts :
les travaux publics et la gestion des déchets ménagers.

Conformément à la Loi de Transition Énergétique, d'ici à 2025, il nous faut diviser par deux la quantité de déchets que nous enfouissons. Pour nous inciter à atteindre cet objectif, l'État va augmenter très fortement la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) perçue sur chaque tonne enfouie.

En 2020, son montant est de 18€/ tonne, il passera progressivement d'ici 2025 à 65 €/tonne. Chaque année, 22 000 tonnes sont enfouies, le surcoût serait donc supérieur à 1 million d'euros si nous n'étions pas capables de réduire fortement notre production de déchets.

Au terme d'une étude technique et d'une consultation citoyenne, les élus du SIMER se sont prononcés en septembre 2018 pour la mise en place d'une redevance incitative sur l'ensemble du périmètre syndical. Dispositif qui a déjà fait ses preuves sur d'autres territoires en matière de réduction des déchets.

Aux différentes étapes de ce projet, le SIMER communiquera régulièrement pour tenir informés les usagers.



La Redevance Incitative en questions

Quand sera t-elle mise en place ?

Cette modification de système de collecte des déchets, interviendra en plusieurs étapes :

- **2021** : Équipement de chaque foyer en bacs individuels de collecte (1 jaune pour les déchets recyclables et 1 noir pour les ordures non valorisables) ou en badge d'accès aux Points d'Apports Collectifs (PAC).
- **2022** : Année blanche, une phase de test des nouvelles collectes sera effectuée.
- **2023** : À partir de cette date, la production de déchets non recyclables de chaque foyer sera facturée au nombre de levées.

Comment sera calculée la part incitative ?

Elle est basée sur le nombre de présentation du bac noir à la collecte. Plus la production de déchets non recyclables sera importante, plus la Redevance Incitative sera élevée.

Dois-je acheter mes bacs de collecte ?

Non, en 2021 le SIMER fournira aux usagers des bacs jaunes et noirs individuels pucés et normalisés. Seuls ces bacs pourront être collectés par nos services.

Rappel des consignes de tri :



Pour plus d'information : consultez le site internet du SIMER www.simer86.fr ou la page Facebook SIMER Eco-Pôle.

Infos pratiques SIMER

Distribution des sacs de collecte



Le SIMER met à votre disposition des sacs jaunes pour les déchets recyclables (hors verre) et des sacs noirs pour les ordures ménagères résiduelles. Vous pouvez obtenir vos sacs en déchetterie et/ou en mairie (uniquement sur présentation de votre PASS Déchets). Les sacs sont à retirer en une seule fois pour l'année. Si vous avez perdu votre PASS Déchets, contactez le SIMER.

Chaque année, le SIMER achète 4 000 000 de sacs, ce qui représente un budget de 250 000 € pour la collectivité. Pensez donc à utiliser vos sacs de façon raisonnable !

Collecte des déchets

Sur notre commune les déchets sont collectés le mercredi après-midi. Pensez à sortir vos sacs avant midi et à les déposer de façon bien visible pour les agents de collecte.

Les déchets sont collectés les jours fériés, à l'exception du 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre. Les dates de rattrapage de ces collectes sont disponibles sur www.simer86.fr.

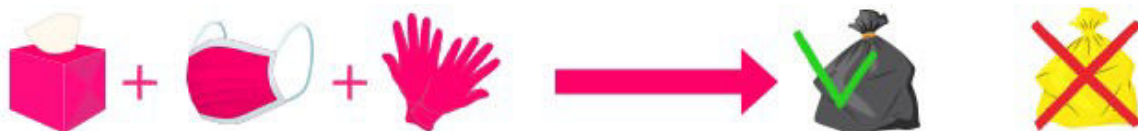
Déchetterie

La déchetterie la plus proche se situe à Lésigny.

Ses horaires d'ouverture sont les suivants : les mercredis et vendredis de 14h à 18h. Elle est fermée les jours fériés.

RAPPEL IMPORTANT :

Les mouchoirs en papiers, les masques à usage unique et les gants de protection sont à jeter dans les sacs noirs et ne sont pas recyclables



Quelques gestes pour démarrer :



Privilégier les produits frais et le fait maison, plutôt que des plats préparés souvent suremballés.



Préférer les produits à la coupe dans des contenants réutilisables
Choisir le vrac alimentaire avec un contenant réutilisable.

Opter pour l'eau du robinet.



Vrac non alimentaire : (certaines enseignes le vendent) lessive, liquide vaisselle : opter pour les recharges dans le contenant d'origine.

Autres solutions :

Produits d'entretien bruts comme le vinaigre blanc, le savon noir, le bicarbonate de soude. Fabriquer soi-même ses produits d'entretien (On trouve tous les procédés sur le net ou en presse).



Consommer des fruits et légumes sans emballage jetable et avec un contenant réutilisable (panier personnel).

Privilégier le durable au jetable : lingettes coton lavables (pas jetables), couches lavables plutôt que jetables, torchons plutôt qu'essuie tout etc ...



Utiliser le plus possible des contenants réutilisables pour faire ses courses.



Adopter des poules !! Une poule peut picorer jusqu'à 150kg de déchets par an.

Composter les déchets alimentaires.

Autres : préférer les biens d'occasion, louer ou mutualiser, réparer au lieu de jeter...





www.soregies.fr

“

SORÉGIES est un groupe intégré présent sur tous les métiers de l'énergie, directement et à travers ses différentes filiales : production d'énergies renouvelables, distribution et fourniture d'électricité et de gaz, éclairage public, bornes de recharges électriques, services d'efficacité énergétique. ”

Avec son actionnaire principal, le Syndicat ÉNERGIES VIENNE, le Groupe SORÉGIES agit pour la transition énergétique et la qualité du service public de l'énergie dans le département de la Vienne (86).

- 1 Production d'énergies renouvelables
- 2 Gestion des réseaux de distribution d'électricité et de gaz
- 3 Fourniture d'énergie et services énergétiques (bornes de recharge, éclairage public, efficacité énergétique, etc.)



Notre territoire historique

- > **252** communes adhérentes au Syndicat ÉNERGIES VIENNE réparties dans 5 communautés de communes et 1 communauté urbaine
- > **22** M€ d'aides versées aux collectivités par le Syndicat ÉNERGIES VIENNE
- > **12 320** km de réseaux électriques en Vienne et des concessions gaz en Vienne, Indre-et-Loire, Maine-et-Loire et Vendée
- > **135** bornes de recharge de véhicules électriques exploitées dans le département de la Vienne
- > **58 000** points lumineux d'éclairage public gérés par SORÉGIES



Le groupe SORÉGIES

- > **488** collaborateurs
- > Plus de **50** recrutements planifiés par an
- > **513.6** M€ de chiffre d'affaires consolidé (x 2.5 en 5 ans)
- > **361** GWh d'énergies renouvelables produites, soit l'équivalent de la consommation électrique de 200 000 habitants (hors chauffage)
- > **43** % de la consommation d'électricité de nos clients résidentiels dans la Vienne couverts par la production d'énergies renouvelables du groupe
- > **108 000** tonnes de CO2 évitées
- > **200 000** clients électricité et gaz

UNE GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE AU SERVICE DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL

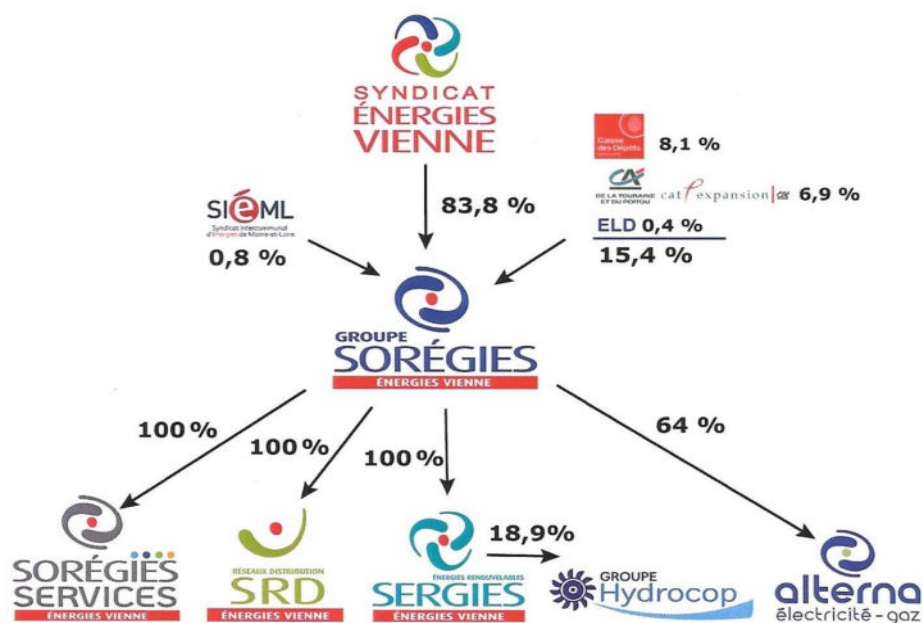
> Le Syndicat ÉNERGIES VIENNE

Le Syndicat ÉNERGIES VIENNE est un établissement public qui fédère 252 communes, 5 communautés de communes et la communauté urbaine de Grand Poitiers.

Ses organes de gouvernance facilitent la participation active de tous ses membres, au sein des commissions territoriales d'énergie, du comité syndical et du bureau.

> Le Groupe SORÉGIES

SORÉGIES, énergéticien intégré, est le groupe d'entreprises du Syndicat ÉNERGIES VIENNE. Son statut de société d'économie mixte locale vise à conduire une action économique efficace au service de l'intérêt général, de la transition énergétique et du développement durable des territoires.



La Caisse des dépôts, le Crédit Agricole Touraine Poitou, et quatre acteurs locaux de l'énergie sont également actionnaires du Groupe SORÉGIES.



L'origine du Syndicat :

Depuis 01 janvier 2015, suite à une décision préfectorale en application de la loi Notre, un **syndicat mixte départemental** nommé « **Eaux de Vienne SIVEER** » a été créé après la fusion de tous les syndicats d'eau de la Vienne.

Outre la compétence **Eau potable**, en 2019 la compétence **Assainissement** a été déléguée à « **Eaux de Vienne** » sur la majorité du département.

L'ancien comité local de Coussay les bois (Lésigny, Coussay les bois et Mairé) qui était auparavant rattaché au SIVEER est intégré dans ce nouveau syndicat départemental « **Eaux de Vienne** »

Depuis 2018 la fusion de deux comités locaux a donné naissance au comité local « **Vals de Gartempe et Creuse** » regroupant 8 communes rattachées à l'**agence de Châtelleraut**.

Un élu est nommé coordinateur, il est l'interlocuteur privilégié avec le chef de l'agence et le bureau **Eaux de Vienne**.

Chaque commune est représentée au sein de ce comité local afin d'avoir un lien de proximité, deux réunions ont lieu dans une des communes membres pour évoquer la situation des travaux entrepris au sein du comité local et de prioriser les actions.

Investissements 2020 – Comité local – Commune de Mairé



Assainissement non collectif

En 2012, un diagnostic a été effectué par le cabinet NCA sur les installations ANC (assainissement non collectif).

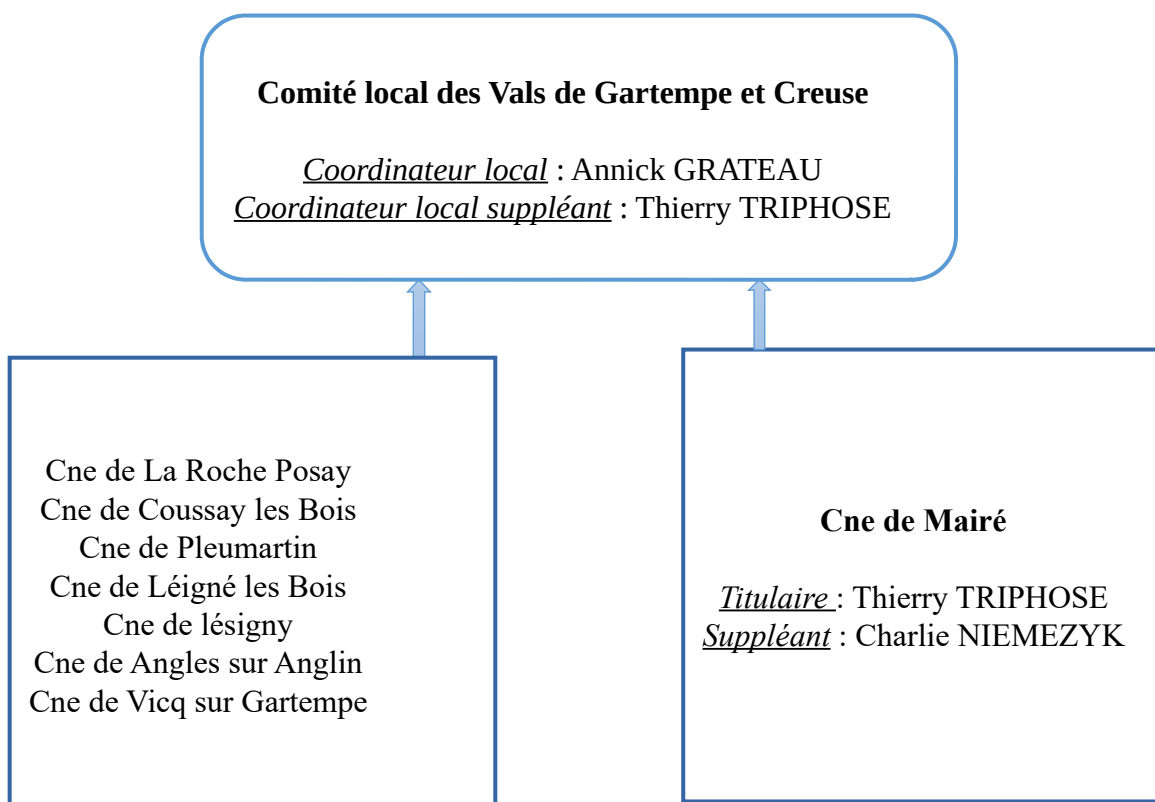
Chaque propriétaire a reçu un rapport sur l'état de son installation.

Pour les propriétaires qui ont un classement NA (non conforme), vous devez envisager une remise en état de votre installation dans les 4 ans après la réception de ce rapport.

Avant d'engager vos travaux, demandez au SPANC Eaux de Vienne pour les démarches à suivre.

Le SPANC (Service Public Assainissement Non Collectif) du syndicat départemental « **Eaux de Vienne** » doit faire une visite du chantier au préalable afin de définir le type d'assainissement que vous devez avoir. Tous travaux qui seraient entrepris sans l'accord de « **Eaux de Vienne** » seront passibles de pénalités (Voté en Assemblée Générale « **Eaux de Vienne** » du 16 juin 2015).

Nos interlocuteurs locaux



Tout savoir de l'eau du robinet

Depuis 2018, tous les abonnés d'Eaux de Vienne paient leur eau potable au même prix. Quel que soit votre lieu d'habitation, le mètre cube d'eau vous revient à 2,28€ TTC, abonnement compris, sur la base de 120 m³ consommés. L'équité entre les abonnés est ainsi assurée.

Pourquoi boire l'eau du robinet ?

L'eau du robinet coûte jusqu'à 300 fois moins cher que l'eau en bouteille.

80% du coût d'une bouteille d'eau à l'achat est consacré à l'emballage et à la commercialisation.

Eau du robinet : approximativement 0,0022€ le litre.

L'eau du robinet est aussi plus écologique que l'eau en bouteille. La boire permet d'économiser environ 10 kg de déchets d'emballage par an et par personne. Disponible 24 h sur 24, au domicile des usagers, elle ne nécessite pas de transport motorisé.

Chacun peut, à son niveau, faire évoluer ses habitudes de consommation d'eau afin de ne pas la gaspiller.

Qu'est-ce que le SIVOS ?

Le Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVOS) est le support administratif du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI), organisé dans le but d'un transfert de compétences relatives au fonctionnement des écoles publiques et encadré par le Code général des collectivités territoriales.

Le SIVOS est donc une intercommunalité formée par les communes du RPI qui sont, dans notre cas, Lésigny, Barrou, La Guerche et Mairé.

Quel est son rôle ?

Structure autonome se limitant aux questions scolaires et périscolaires, les compétences du SIVOS sont donc la gestion du personnel non enseignant, l'entretien des locaux, l'acquisition du mobilier et matériel pédagogique. Disposant d'un budget propre, la mutualisation des moyens implique qu'il n'existe qu'une seule école répartie sur plusieurs sites. Le budget est uniquement basé sur les participations des communes la composant. Créée par arrêté préfectoral, l'administration se compose de trois délégués titulaires par commune. Concernant Mairé, il s'agit de Messieurs Thierry TRIPHOSE, Charlie NIEMEZYK et Ludovic VERHAEVERBEKE.

La rentrée 2020 nous aura permis d'accueillir 67 élèves qui se répartissent sur les deux écoles comme suit :

École de BARROU		
<i>Classes</i>	<i>Enseignantes</i>	<i>Nombre d'élèves</i>
TPS – PS – MS	Mme Annaëlle VIAU	13
GS – CE1	Mme Bénédicte DOMINE (Directrice)	17

École de LÉSIGNY		
<i>Classes</i>	<i>Enseignantes</i>	<i>Nombre d'élèves</i>
CP – CE2	Mme Pauline HAY (Directrice)	17
CM1 – CM2	Mme Éléa LELONG	20

Cette nouvelle année scolaire est l'année des changements. En effet, l'école de Lésigny a bénéficié d'un relooking durant l'été avec de jolies peintures colorées dans la cantine, le développement des outils numériques, un tableau refait à neuf... Tout cela pour le plus grand bonheur des enfants (et des enseignantes) !

La situation sanitaire nous oblige également à faire quelques changements. En effet, le dispositif **Culture en Herbe** proposé chaque année par la MCL de la Roche-Posay ne pourra finalement avoir lieu. Néanmoins, l'équipe enseignante compte bien compenser cette perte en mettant en place un projet artistique commun, des activités sportives pour toute l'école mais également en organisant des visites ou en faisant venir les intervenants extérieurs. Un travail avec le collègue du secteur est également prévu sur l'année pour les CM, notamment en mathématiques. Le partenariat avec le **CLAS** se poursuit les mardis et jeudis où les élèves volontaires participent à diverses activités sur la confiance en soi, oser parler devant les autres...

Cette année, l'équipe enseignante veut également accentuer les projets citoyens. Les élèves vont notamment être dotés d'une mission exceptionnelle : trouver **LE NOM** qui permettra d'identifier leur école. Un nom symbolique, unique et représentatif de leur environnement.

L'équipe enseignante de Lésigny.



ASSOCIATION « MIEUX VIVRE A MAIRÉ »



Rétrospective des années 2018, 2019 et 2020 des actions menées par l'association « Mieux Vivre à Mairé »

Mieux vivre à Mairé est une association loi 1901 de forme collégiale.

Collectif composé de 8 personnes : Comte Emmanuelle, Comte Jacky, de Kriek Marion, Goffre Jean Louis, Goffre Maryvonne, Merleault Marie Renée, Micheau Dolorès, Thier Adrienne.

- En 2018 il a été recueilli la parole des anciens par une séquence vidéo associant madame Degenne et sa nièce Colette Villeret. La présentation de ce reportage a été réalisée lors du vin d'honneur du 11 Novembre auquel notre centenaire a assisté à la grande joie des anciens élèves de l'école de la Petite Guerche, pour lesquels elle faisait cantine, et des personnes qui l'ont côtoyée. Pour ce faire Adrienne Thier adhérente de MVM et Colette Villeret ont été la chercher et l'ont raccompagnée.

- De nouveaux bulletins ont été publiés, incluant les deuxième et troisième épisodes de moments de vie à Mairé racontés par Jacqueline Merleault. Deux autres en 2020.

Le projet Orchidées mené par MVM a été finalisé et validé par le conseil municipal de Mairé.

MVM a réalisé la conception de différents panneaux :

- 4 panneaux de signalétique ont été posés par la commune aux entrées de cette dernière.
- 6 panneaux d'information sur le cycle du développement des orchidées et leur protection ont également été mis en place par la commune.

- ✓ Pendant la floraison des orchidées, de petits panneaux sur les espèces locales et leur protection seront posés et déposés par MVM sur les circuits de randonnée.

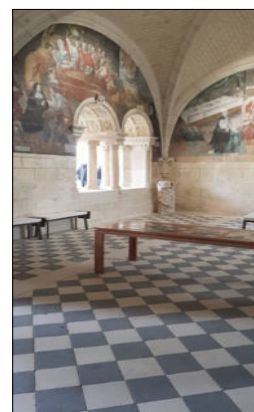


Les panneaux et leur support ont été financés par la commune dans le cadre de la valorisation touristique.

En complément, des dépliants réalisés par MVM et sponsorisés par les commerçants et artisans de Mairé, Lésigny et Abilly, seront disponibles en mairies, dans certains commerces et aux syndicats d'initiative de Châtellerault, Le Grand-Pressigny, Descartes, la Roche Posay.

Une sortie sur ce thème a eu lieu au mois de mai 2019, guidée et commentée par un adhérent MVM amoureux des orchidées. Cette promenade sera organisée chaque année.

Comme chaque année nous nous sommes joints à l'association « gym rando » de Lésigny, pour leur sortie annuelle culturelle : château de Chinon et la Devinière (maison de naissance de Rabelais) en 2018, et abbaye de Fontevraud en 2019.



En 2018 et 2019, le pique nique du 14 juillet a vu se réunir 25 à 30 personnes de nationalités et d'horizons différents dans une bonne ambiance. Nous espérons que l'année 2021 nous permettra à nouveau de nous réunir.

A la demande de MVM, une animation par «les Croqueurs de Pommes» a été réalisée sur le thème de la taille des arbres fruitiers : taille de formation, taille de fructification, entretien et reconstruction. Cette manifestation a eu lieu le 23 mars 2018 aux Ringères chez Emmanuelle et Jacky Comte que nous remercions vivement. 40 personnes de 6 communes y ont participé.

En 2019 nous avons prolongé cette rencontre, en organisant l'atelier greffe toujours animé par l'association des Croqueurs de Pommes.



Circuit du Bourg

Également dans le cadre du tourisme, et à la demande du conseil municipal, un circuit du bourg et des environs, identifiant les sites historiques de Mairé ainsi que des édifices, a débuté en 2019 et vu le jour en 2020. Les panneaux ont été posés par la commune.

Ci dessous quelques uns de ces panneaux :

La maison du passeur



Dans cette maison, M et Mme Glain tenaient un café.

Monsieur Glain faisait office de coiffeur et barbier. Il était également sacristain.

De plus il avait la fonction de passeur : Il faisait passer la creuse en barque pour toute personne désirant aller à Barroz sur l'autre rive. Les personnes criant " Au bateau ! Au bateau ! " Monsieur Glain arrivait pour l'embarquement.

Il pêchait et vendait des anguilles.

Sa sœur Altraide, couturière, qui vivait avec eux était oblate¹ des dominicaines. Elle fut enterrée avec son habit de religieuse.

¹ Depuis la fin de l'abbatiale, et encore dans le catholicisme actuel, un oblat (du latin oblatas (offrir) et oblatas (don)) est un laïc qui est destiné ou se donne à un monastère qui l'accueille, pour lui permettre de vivre certains aspects de la vie et de la spiritualité monastique.

Procession en 1916

Le Château de Méré



Sur cette propriété il y a eu deux châteaux aujourd'hui disparus le premier château a appartenu aux Seigneurs de Méré. Il était situé plus haut derrière l'église. Le premier Seigneur connu fut Guillaume de Méré en 1213. Le dernier Seigneur fut un Jacques Timoleon de Montbel en 1753 dont l'épouse mourut en 1804 à Bonnesul-Matours. Ce château médiéval dont nous pouvons voir l'emplacement sur un plan cadastral du 1er juillet 1833, fut pillé et incendié le 3 novembre 1584 par le gouvernement de Loches. Aujourd'hui il ne reste presque plus rien de ce premier château.

En 1926, le Marquis de Lamoignon acheta le château avec la chapelle attenante à l'église. Ensuite il en fit construire un autre plus près de la Creuse ainsi qu'un moulin (voir panneau 3). Il mourut à Mairé le 15 Mai 1843. Sa tombe se trouve à droite en entrant dans le cimetière.

Le château est ensuite les propriétaires suivants :

- Le docteur Bergères en 1843.
- Monsieur Thomas de Colmar en 1865, ancêtre de la famille Soulezreux ses héritiers, qui abandonneront ce château et feront construire celui de Rocrouse en 1875 sur les hauteurs de Mairé, encore habité de nos jours.
- Monsieur de Caqueray Yves en 1880

Un kiosque, une cascade, des animaux en céramique ornaient le parc d'agrément.

Pendant la seconde guerre mondiale, les allemands occupèrent le château. Les propriétaires étaient au Mans. Peu à peu le château inoccupé tomba en ruine et présentant un danger il fut dynamité en 1959. Ainsi disparaissait le deuxième château de Méré ou Mairé.





La place de Mairé



Parler de Mairé sans évoquer Monsieur Ludovic VENEAU est impossible.

Maire de 1884 à 1925 il est le principal acteur du développement de Mairé- Il fut un mécène. Parmi ses actions en faveur du village :

- Restauration de l'église en 1882
- Restauration du presbytère en 1885
- Achat d'une deuxième cloche en 1911 (Michel-Germaine : 520kg)
- Il fit creuser le puits sur la place et installer une pompe à eau (détails de l'architecture de la pompe sur le panneau correspondant)
- Construction de la Mairie en 1912
- Installation d'un réverbère pour éclairer le bourg
- Probablement à l'emplacement même de l'ancien cimetière, mise en place d'un calvaire surplombant une grotte (actuel monument aux morts) qui abritait soit une statue de la vierge ou soit celle d'un saint. (le même calvaire est érigé au Gros Chillou).
- Il fit bâtir une école à la Petite Guerche (commune de Mairé)



Grotte et calvaire



Le joueur de violon



La pompe à eau



Le presbytère

ASSOCIATION MAIRÉ DÉCOUVERTE

Vous avez certainement croisé les randonneurs dans le bourg ou au détour d'un chemin, depuis 2002 l'association Mairé découverte, affiliée à la fédération française de randonnée pédestre, vous propose de pratiquer la randonnée, de découvrir la nature sur les sentiers de la commune et d'autres territoires. En 2004 nous avons balisé les sentiers existants sur Mairé et édité une plaquette. Depuis la communauté de communes puis le « Grand Châtelleraudais » ont pris le relais et labellent les sentiers que nous leur proposons, afin de les faire connaître et de les entretenir.

Au fil de ces années nous avons découvert d'autres sentiers balisés, des clubs et des marcheurs de la région. De nombreuses réunions conviviales ont été organisées lors des marches « inter-clubs » et des fidèles ont participé aux séjours « Randonnées » organisés par le club de Lésigny, chaque année au printemps.

Cette année le calendrier des randonnées a été fortement perturbé et nous n'avons pas pu pratiquer ensemble la marche le long des chemins, nous ne sommes pas partis randonner en Aubrac, en mai 2020.

Depuis quelques années, notre association s'essouffle par manque de marcheurs de notre commune, et le calendrier des randonnées est établi avec le club « Gym - rando de Lésigny », des randonnées le week-end et des « randonnées bien-être » en semaine.

Peut-être n'y a-t-il pas d'attrait pour un club de randonnée à Mairé, et peut-être faut-il resserrer les rangs et ne garder qu'une seule association dans la commune autour du patrimoine naturel ...

Pourtant nous sommes persuadés qu'allier le bien être de la marche et la convivialité est primordial, nous pouvons le mesurer dans cette période où les rencontres et les moments de partage nous manquent tant.

Comme nous avons contribué avec MVM à l'élaboration de nouveaux circuits, nous participerons au balisage. Comme en 2004, nous reprendrons nos pots de peinture ...

Zoom sur les chemins de randonnée de la commune

Comme il avait déjà été communiqué dans le bulletin municipal 2016, une nouvelle carte de l'intercommunalité a vu le jour au sein de la Vienne. En effet, au 01 janvier 2017 la communauté d'agglomération du pays châtelleraudais a intégré les communes des vals de Gartempe et Creuse.

Les conséquences pour nos chemins de randonnée sont les suivantes :

Les panneaux de signalétique, les noms de circuits, les entretiens du balisage ne seront plus ni suivis ni mis à jour. La communauté d'agglomération et notamment le service tourisme vert du pays châtelleraudais de concert avec la FFR ont donc demandé aux communes de proposer des circuits de randonnée pouvant être éligibles aux critères de labellisation.

L'objectif est de privilégier la qualité plutôt que la quantité en ramenant les quelques 1200 sentiers de randonnée du département à environ la moitié. La signalétique et l'entretien de ceux-ci, ainsi que la communication, seront assurés par l'agglomération pour les circuits labellisés.

L'entretien de ces chemins reste à la charge de la commune.

Pour ce faire, Mairé Découverte et MvM ont proposé deux circuits pour labellisation et ceux-ci ont été retenus grâce à une adéquation avec les critères demandés.

Ces deux circuits ont été identifiés et nommés comme suit : « Chemin du Roy » et « Chemin de la Reine ». Ce dernier ayant été reconnu et intégré par le service Tourisme du pays châtelleraudais comme « circuit de caractère ». (Voir ci-dessous).

Les sentiers labellisés auront une signalétique harmonisée avec l'Europe. (Ils seront en jaune)

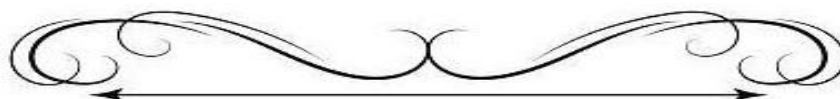
Ceci a permis de couvrir la quasi-totalité des chemins PDIPR de la commune (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée).

Vous pourrez trouver la carte de ces chemins dits inaliénables déposée au département à l'adresse suivante : www.lavienne86.fr rubrique « loisir », « sites et itinéraires de randonnée », « gestion maîtrisée des itinéraires » « planches » « plan cadastral E4 E5 »

Objet du PDIPR :

- ✓ favoriser la découverte du patrimoine naturel, culturel et touristique de la Vienne.
- ✓ protéger juridiquement les chemins.
- ✓ assurer la continuité des itinéraires à travers les communes.

l'inscription d'un itinéraire au PDIPR permet de le protéger durablement



LES ÉCHOS DE LA PAROISSE



Après le départ du prêtre Chambragne, le **père Gérard Gally** a été nommé à la paroisse St André Hubert Fournet. Originaire du Togo, le père Gally a exercé pendant 23 ans à Ligugé, 6 ans à Niort et 1 an à Châtellerault.

Le père Gally a obtenu des maîtrises en philosophie, droit, sciences politiques et un doctorat en théologie biblique et parle 4 langues couramment.

Ses plaisirs : l'art et la musique, il joue de la trompette et de l'orgue.

Nous lui souhaitons la bienvenue à Mairé.

Vous pouvez le contacter sur sa messagerie : pbegelom@gmail.com

LE COMITÉ DES FÊTES

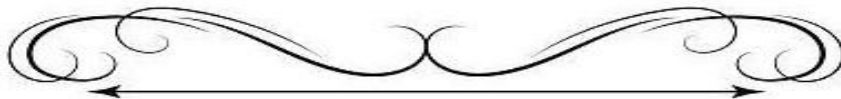
Composition du bureau :

Président : Étienne Weppe
Secrétaire : Claude Homolle
Trésorière : Myriam Maignant

Vice présidente : Mireille Forest
Secrétaire adjoint : André Rousseau
Trésorière adjointe : Monique Roy

Suite aux restrictions sanitaires imposées par la pandémie de COVID19, les manifestations 2020 ont été annulées.

Les autres membres actifs sont : Raymond Pajot, Christine Rivault, Franck Roy, Colette Villeret, Marcelle Villeret. À ce propos, si vous avez envie de les rejoindre, vous pouvez contacter un des membres du Comité des Fêtes



L'ACCA

Composition du bureau :

Président : Sébastien Luneau Vice président : Joël Caille
Secrétaire : Jean Paul Cartier Trésorier : Jean Pierre David
Administrateurs : Edouard Forest, Alain Guignier



L'ACCA vous présente ses meilleurs voeux



Membres du bureau

Président: Sébastien LUNEAU
Vice-Président: Joël CAILLE
Trésorier: Jean-Pierre DAVID
Secrétaire: Jean-Paul CARTIER
Administrateurs: Edouard FOREST
Alain GUIGNIER

LE COMITÉ DE SAINT BLAISE

A Mairé, la Saint BLAISE est une tradition depuis 1947 et un moment de rencontre au cœur de l'hiver.

Ce samedi 08 février 2020, la journée a débuté par une célébration à l'église St Sylvain animée par la chorale de Barrou, suivi d'un vin d'honneur à l'auberge du Vieux Port.

La présidente de la journée Ingrid Baumard, nous a accueilli à la salle polyvalente pour partager un repas convivial.

Malheureusement, cette année notre fête traditionnelle n'aura pas lieu pour cause de pandémie.

L'équipe du comité de St Blaise vous adresse ses meilleurs vœux.



Etat civil

Ils nous ont quittés :

En 2019

Yvon Grandin le 08 juillet

En 2020

Marc Moron le 18 janvier

Henriette Rousseau le 28 mars

Jacqueline Duvert le 02 mai

Yvonne Degenne le 15 Novembre

Bienvenus les bébés :

En 2020

Charlie Toulorge le 22 mars

Lexa Lucas le 06 décembre



L'agglomération en détails

Depuis le 1er janvier 2017, la communauté d'agglomération de Grand Châtelleraut est un territoire qui rassemble 47 communes. Elle porte sur une superficie de 1 133,9 km² et sur laquelle vivent 84 904 habitants soit 19,47 % des habitants de la Vienne. 38 455 ménages y sont dénombrés.

Les compétences de la Communauté d'Agglomération de Grand Châtelleraut

La CAGC a adopté une modification de ses statuts afin d'harmoniser les compétences sur son nouveau territoire. Au-delà des compétences obligatoires, la communauté a choisi plusieurs compétences optionnelles. Elle intervient aussi dans d'autres champs appelés compétences facultatives

Compétences obligatoires

- développement économique comprenant la politique locale du commerce et le soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ainsi que la promotion du tourisme
- aménagement de l'espace communautaire
- équilibre social de l'habitat
- politique de la ville
- aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés sauf pour 9 communes gérées par le SIMER dont la commune de Mairé.

Compétences optionnelles

- création ou aménagement et entretien des voiries d'intérêt communautaire
- assainissement sauf territoire de val de Gartempe et Creuse dont nous faisons partie.
- protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie
- construction, aménagement, entretien et gestion des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire
- action sociale d'intérêt communautaire (chantiers d'insertion, multi-accueils et relais assistantes maternelles des anciennes communautés)
- création et gestion de maisons de services au public

Compétences facultatives

- soutien aux acteurs culturels dont l'activité contribue au rayonnement de la communauté au-delà de son territoire
- soutien à certains acteurs sportifs
- soutien aux événements et manifestations d'envergure
- lutte contre la divagation d'animaux sur le territoire de la communauté
- aménagement numérique du territoire et des infrastructures de télécommunication à très haut débit
- enseignement supérieur public et privé et la recherche
- entretien et gestion du patrimoine architectural protégé communautaire
- gestion d'équipements touristiques communautaires, promotion et balisage des chemins de randonnées
- coordination de la transition et de la performance énergétiques sur le territoire
- animations relatives à la mise en œuvre de la labellisation "Pays d'art et d'histoire" en partenariat avec le Ministère de la Culture
- gestion des milieux aquatiques

La vie Mairéenne

ET MADAME DEGENNE S'EN EST ALLÉE ,,,,

Janvier 1910. La Seine est en crue. Paris est sous les eaux. Au pont de l'Alma les vagues du fleuve caressent les épaules du zouave. C'est le début d'une année à la météorologie calamiteuse : et la neige à la pluie succède.

Mais quelques mois plus tard, à Leugny, petit bourg de la Vienne de 395 âmes, une éclaircie déchire ce triste ciel.

Le 27 juillet, à la ferme La Grand-Métairie, au foyer de Jules et Augustine Lespagnol, vient au monde une petite fille prénommée Yvonne. Elle y passe toute son enfance.

A 16 ans, elle rejoint son frère à la ferme des Mouchetières, sur la commune de La Guerche.

Installée à la Petite Guerche avec Georges Degenne, maréchal-ferrant épousé en 1930, elle prodigue une affection particulière aux chats, élève des poules, quelques lapins, cinq à six chèvres qui lui permettent de confectionner des fromages, affinés dans des plateaux suspendus au plafond de la cuisine qui sont un régal et lui assurent une réputation certaine auprès des amateurs.



En outre elle exerce ses capacités de cuisinière lors de banquets ou autres réunions aux alentours, lors des vendanges et des moissons. Dans ce domaine elle assure, à son domicile, la cantine pour les enfants scolarisés à l'école de la Petite Guerche et qui, trop éloignés de la maison familiale, ne peuvent rentrer chez eux. Et parfois ces derniers sont fort surpris : « C'était quoi ce qu'on a mangé ? »

Et la réponse varie : soupe de corbeaux, du renard, ou du lapin, de la poule ou de la chèvre. Lorsque parfois la nourriture ne convient pas à certains, elle devient discrètement pitance pour le chien qui vaque dans la pièce.

Elle agrémente sa cuisine des légumes de son jardin qu'elle cultive, jusqu'à ses 101 ans, près du chemin vicinal non loin de la Creuse et où, un jour, elle a la désagréable surprise de constater que les petits pois, prêts à être récoltés, ont servi de festin à divers volatiles.

Jamais on ne déplora quelque maladie. Autres temps, autres mœurs.

Mais avant et après le repas c'est l'inspection scrupuleuse et intransigeante de la propreté et du lavage des mains.

Pendant quarante ans elle tiendra un dépôt de bouteilles de gaz.

Pour se maintenir en forme, chaque jour, elle faisait une promenade de deux kilomètres.

Chrétienne engagée, elle assiste, chaque dimanche, à la messe et ne manque pas de célébrer sa dévotion à la Vierge Marie durant le mois de mai en portant la statue dans les maisons ; et elle décède un dimanche en vivant la célébration eucharistique du Jour du Seigneur sur France2.

Malheureusement, durant les dernières années de sa vie, sa vue déclinant l'empêche de lire le journal. Pour se tenir au courant de la vie locale et des nouvelles du monde, Mme Colette VILLERET lui en assura la lecture.

En cent dix ans la vie de Madame Degenne est un inventaire à la Prévert.

Elle a connu :

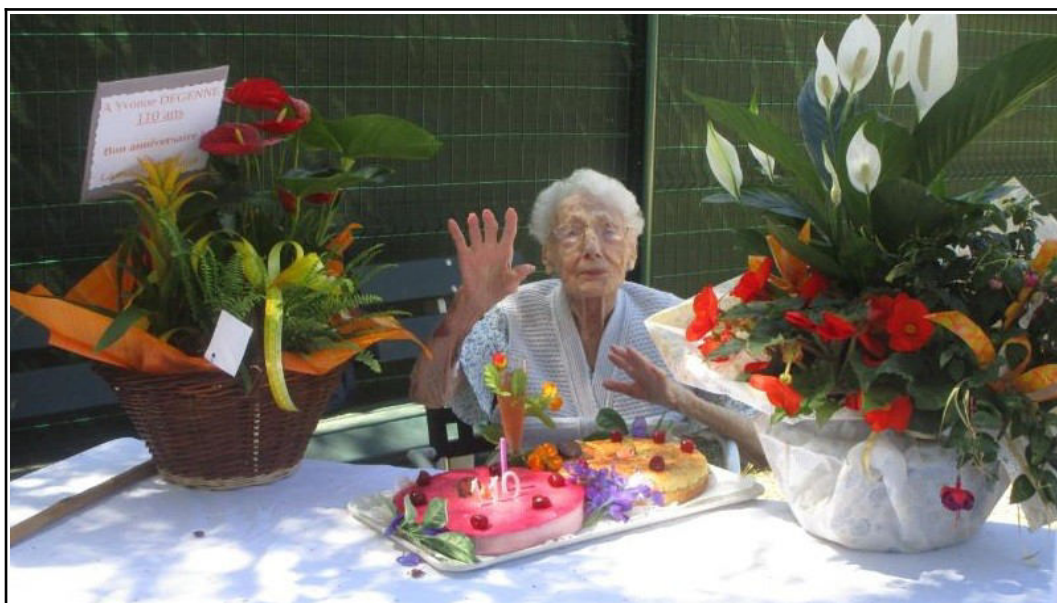
Trois républiques dont celle issue de la Constitution de 1958 ; 17 présidents dont deux « intérim » assurés par M. A. Poher président du Sénat ; de nombreux gouvernements ;

La Grande Guerre et la Société des Nations ; la seconde guerre mondiale et l'Organisation des Nations Unies ; la guerre d'Indochine et celle d'Algérie.

Le Front populaire et les congés payés ; les avancées des droits des femmes ; l'abolition de la peine de mort ; Le nouveau franc en 1960.

Les débuts de l'Europe avec le discours de Jean Monnet le 9 mai 1950 puis le traité instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier (C.E.C.A.) ; la création de l'euro

C'est elle-même qui décidera de quitter sa maison de la Petite Guerche ; elle-même qui établira sa demande d'admission aux Dauphins, Établissement d'hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (E.H.P.A.D.) de Preuilley sur Claise où elle retrouve des membres de sa famille en septembre 2014.



Le frelon asiatique

Vespa velutina nigrithorax, plus connu sous le nom de « frelon asiatique ». Cet insecte est apparu en France il y a une quinzaine d'années. Il s'attaque principalement aux vergers et aux abeilles, mais il arrive qu'il s'en prenne aux êtres humains. Chaque année, en France, une dizaine de personnes meurent victimes du frelon

Reconnaître le frelon asiatique est facile. *Vespa velutina* est assez foncé, à dominante noire, ses ailes sombres, son thorax noir, son abdomen sombre avec une large bande orange marqué d'un triangle noir au niveau du dard. et un liseré jaune sur le premier segment. Sa tête vue de face est orange et ses pattes sont jaunes aux extrémités. Il mesure entre 17 et 32 mm.



Pourquoi sont-ils si nombreux ?

L'espèce a une capacité de reproduction très rapide. Une fondatrice peut donner vie jusqu'à 22 000 ouvrières et 150 à 250 mâles et autant de femelles fécondables "futures fondatrices".

Quel est son comportement ?

Sa manière de vivre est assez semblable à celle de nos guêpes et du frelon européen, son cousin. Au printemps, une femelle fécondée "fondatrice" sort d'un trou ou d'une anfractuosité où elle avait hiverné. Elle construit un petit nid où elle élève seule ses premières ouvrières. Lorsque ces dernières sont assez nombreuses, cette colonie va se construire un nid beaucoup plus grand souvent à plus de 10 m de hauteur où la fondatrice ne fera plus que pondre des ouvrières, des mâles et de futures fondatrices. Les mâles et les futures fondatrices naissent après le 15 septembre : c'est la période des amours de préférence dans le lierre.

Le frelon asiatique est néfaste pour l'écosystème

Le frelon asiatique cause des dégâts importants dans les vergers en dévorant les fruits et il a la particularité de s'attaquer aux abeilles. Les abeilles butineuses constituent 80 % du régime alimentaire de la larve du frelon asiatique en ville et 45 % dans les campagnes car, comme pour la guêpe ou le frelon européen, la larve est carnivore.

Vespa velutina présente donc une menace grave pour la filière apicole et nuit à la biodiversité car l'abeille contribue à la reproduction de 80 % des espèces de plantes à fleurs.

Est-il possible de l'éradiquer ?

Non. Par contre, nous pouvons par des actions ponctuelles limiter sa prolifération voire inverser sa courbe de progression. Comment ? Par des opérations comme le piégeage à la sortie de l'hiver, au printemps quand la fondatrice chasse pour nourrir ses larves et la destruction des nids qui menacent directement les ruches ou les populations.

Comment repérer un nid ?

D'abord se mettre au pied de l'arbre et observer attentivement, branche par branche, à l'œil nu ou avec des jumelles. Le nid du frelon asiatique a une forme de boule, il peut mesurer jusqu'à 1,20 mètre de haut. Il est construit la plupart du temps en hauteur, à plus de 10 mètres. Il se situe souvent en pleine lumière à la cime des arbres, cabanes de jardins ou à proximité d'un point d'eau



Quand détruire un nid ?

Première action : faire appel à un spécialiste. La destruction des colonies doit se faire le plus tôt possible au printemps et jusque mi-novembre. Le frelon asiatique étant diurne, les nids devront être détruits à la tombée de la nuit ou au lever du jour. Il est inutile de faire détruire un nid en hiver. A cette saison, ils sont vides et ne présentent aucun danger pour l'homme.

Le piégeage

Au printemps, aux premiers beaux jours, dans un des pièges ci-contre, versez 10 cl de bière avec deux cuillères à soupe de sirop de fruits rouges (grenadine, framboise, cassis, ...). Positionnez les pièges dans votre jardin à 1,50 / 2 m de hauteur. Renouvelez tous les quinze jours jusqu'en juin et n'oubliez pas d'envoyer le relevé du piégeage à la Maison de l'Abeille et de la Nature qui en fera un suivi.

Maison de l'abeille et de la nature 1 avenue Honoré de Balzac 86100 Chatellerault

Tel 0768383648 <https://fr-fr.facebook.com/MANChatellerault/>



Les documents à conserver

	DOCUMENTS	DURÉE	OBSERVATIONS
ASSURANCES	Contrats (habitation, automobile, responsabilité civile)	10 ans à compter de la résiliation du contrat	En cas de dommage corporel, votre responsabilité peut être recherchée pendant ces 10 ans,
	Contrat d'assurance vie	10 ans après la fin du contrat	Le bénéficiaire peut faire valoir ses droits pendant 10 ans à partir de la date à laquelle il a eu connaissance du contrat d'assurance vie
	Quittance de prime, avis de résiliation	2 ans	Après ce délai, l'assureur ne peut plus les contester
	Dossier de sinistre	10 ans à compter de l'indemnisation	Plus longtemps en cas de dommage corporel, si des séquelles sont à craindre
BANQUE	Contrat de prêt, (immobilier, à la consommation)	2 ans à compter de la dernière échéance	
	Relevés de compte et talons de chèquiers	5 ans	Un débit frauduleux à la carte bancaire doit être contesté dans un délai maximal de 13 mois (70 jours pour une opération réalisée hors union européenne)
	Tickets de carte bancaire, avis de virement, remises de chèques	Jusqu'à leur transcription sur votre relevé de compte par la banque	
CONSOMMATION	Certificats de garantie	Jusqu'à l'expiration de la garantie	Généralement entre 1 et 10 ans
	Factures et tickets de caisse des achats en électroménager, hifi, appareils	Tant que vous détenez les appareils	Ils seront utiles pour obtenir une indemnisation en cas de sinistre
	Factures d'hôtels et restaurants	2 ans	Article L218-2 du code de la consommation
	Factures de réparation	5 ans	Article L110-4 du code de commerce
FAMILLE	Acte notarié de donation	A vie	En cas de perte une copie peut être demandée au notaire qui a établi l'acte
	Contrat de mariage	A vie	
	Jugement de divorce	A vie	En cas de perte une copie peut être délivrée par le tribunal
	Livret de famille	A vie	En cas de perte la mairie peut délivrer un duplicata
	Justificatif de paiement de la pension alimentaire	5 ans	Article L2224 du code civil
	Avis de versement des prestations familiales de la CAF	3 ans	C'est le délai de reprise en cas de trop versé (5 ans en cas de fraude ou de fausse déclaration)
IDENTITE	Livret militaire	A vie	
	Passeport, carte d'identité	Jusqu'à renouvellement	Même s'ils sont périmés
	Carte d'électeur	Jusqu'à son remplacement	Les nouvelles cartes sont établies tous les 3 à 5 ans lors des opérations de refonte des listes électorales
IMPOTS	Impôts locaux (avis d'imposition, justificatifs de paiement)	1 an	A compter de l'année qui suit l'année d'imposition (3 ans en cas de dégrèvement, exonération ou abattement accordé à tort)
	Impôts sur le revenu (déclaration, avis d'imposition, justificatifs de paiement)	3 ans	A compter de l'année qui suit l'année d'imposition

Artisans & commerçants :

Bar-Presses-Tabac : L'auberge du Vieux Port. ☎ : 05 49 86 23 22

Brocante, antiquités : La Grange du Rivaux. ☎ 06 76 95 37 97

Travaux du bâtiment : Entreprise Jacky COMTE. ☎ 05 49 02 70 43

Studio d'enregistrement : Studio Silence. ☎ 05 49 20 10 16 www.studiosilence.fr

Cours de musique : Emmanuel STEFFENS. ☎ 05 49 20 10 16

Epicerie itinérante : Hervé MARCHAND, tous les mardis matin à 10h les semaines impaires place de l'église, ☎ 06 71 16 58 24

Gîtes, chambres et tables d'hôtes :

La Maison Bleue à Mairé, chemin du vieux port
michael.seago1@gmail.com / www.frenchvillageholidayrentals.com

Chez Elsa et Gildas Brion à Montant ☎ 05 49 02 03 01

Le Chalet des Forges, location meublée, la petite Guerche, Sandra et Xavier Peltier:
sandra.peltier@free.fr ☎ 06 79 45 23 53

Concessions Cimetière

Concession 3 m² : 50 ans 180,00 €, 30 ans : 126,00 €, 15 ans : 90,00 €

Concession 2 m² : 50 ans 120,00 €, 30 ans : 84,00€, 15 ans : 60,00€

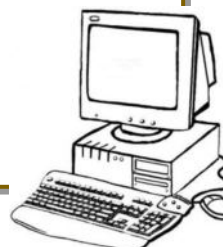
Concession 1 m² : 50 ans 60,00 €, 30 ans : 42,00 €, 15 ans : 30,00 €

Columbarium

Concessions : 15 ans : 300,00 €, 30 ans : 500,00 €

Site internet de la commune

www.maire86.fr



HORAIRES DES DÉCHÈTERIES :

Période estivale : de mai à septembre ;

Période hivernale : d'octobre à avril.

Lésigny :

Tous les mercredis et vendredis de 14h à 18h ;
(Fermeture à 17h en période hivernale).

Pleumartin :

Tous les mardis, mercredis, jeudis, vendredis et samedis
de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 ;

(Fermeture à 17h et ouverture à 9 h en période hivernale).

NUMÉROS D'URGENCE :

15 – SAMU

17 – Police

18 – Pompiers

Gendarmerie de Pleumartin :

05.49.86.50.05

Centre antipoison :

05.56.96.40.80

BUREAUX DE LA MAIRIE :

Ouverture :

mardi & vendredi : de 9h00 à 12h00

jeudi : de 14h00 à 17h00.

☎ 05.49.86.24.72

✉ contact@maire86.fr

Permanence de vos élus :

Monsieur le Maire : mardi, de 11h00 à 12h00 ou sur
rendez-vous

Monsieur le 1^{er} adjoint : Le samedi sur rendez-vous.

AGENCE POSTALE :

Lésigny :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi :
de 9h15 à 10h00
et de 15h30 à 17h30.

Mercredi : de 11h à 12h.

TRÉSOR PUBLIC :

☎ 05. 49. 20. 08. 60

🕒 Lundi, mercredi, jeudi
de 8h30 à 12h00
& de 13h30 à 16h00
Mardi, vendredi
de 8h30 à 12h00.

📍 37, rue de la Brelandière
86100 CHÂTELLERAULT

NUMÉROS UTILES :

3900 – Orange

05.49.93.31.16 – Siveer

05.49.89.34.99 – Sorégies